Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201438-20251210-2025_080-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

COMMUNE DE MATIGNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 NOVEMBRE 2025

DÉLIBÉRATION N°2025-080

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 18

Présents : 14

Pouvoirs : 2

Votants : 16

DATE DE CONVOCATION

20/11/2025

DATE D'AFFICHAGE

30 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi 26 novembre 2025 à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Matignon, dûment convoqué le 20 novembre 2025 s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-René CARFANTAN, Maire.

Lecture de l'ordre du jour.

Etaient présents :

Mesdames Marie-Madeleine BESNARD, Hélène BILY-LE GUYADER, monsieur Gilles CARFANTAN, adjoints,

Mesdames Carol BERTHELOT, Cécile FLAGEUL, Josette GOSSELIN, Gaëlle KERLEROUX, Anne-Cécile ONFRAY, Delphine ROBINAULT, Nicole ROUILLAC, messieurs Alain BALAN, Anthony GUEHENNEUC, Jean-Charles LE BRETON, conseillers.

Étaient représentés : : Emmanuel BARRÉ par Jean-René CARFANTAN, Nicolas GROUAZEL par Jean-Charles LE BRETON.

Était absent excusé non représenté : néant

Étaient absents : Jean-Marie ALLORY, Franck JAOUEN
Détermination du quorum à l'ouverture de la séance.

Présents : 14 Pouvoirs : 2 Absents : 2 Votants : 16

A été nommée secrétaire de séance : Gilles CARFANTAN

DÉLIBÉRATION N°2025-080

ENVIRONNEMENT –Convention bipartite relative à la réalisation de travaux de consolidation des berges sur le ruisseau le Clos situé rue de Montbran

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les services techniques communaux sont porteur du projet de consolidation des berges sur le ruisseau le Clos sur le site rue de Montbran. La commune de Matignon sera donc le maître d'ouvrage de cette action visant notamment « le renforcement des berges ». Les travaux vont constituer en la mise en place de fascines afin de protéger les berges et éviter tout creusement de celles-ci. Ces travaux n'impacteront pas les fonctionnalités épuratoires et les habitats. Il s'agit d'une démarche volontaire des acteurs locaux dans le sens d'aménagements et pratiques de gestion adaptés. Les travaux de restauration physiques des cours d'eau et des milieux associés (zones humides, ripisylve, …) ont pour objectif de permettre de retrouver les fonctionnalités hydroécologiques.
Monsieur le Maire présente la convention bipartite entre la propriétaire du terrain concerné et la commune de Matignon. Les travaux envisagés sont ceux décrits ci-dessus qui auront lieu au niveau de la parcelle B260 8 rue de Montbran.
Ces travaux devraient permettre de continuer la restauration hydromorphologique et permettre au milieu de retrouver ses fonctionnalités hydro-écologiques.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce dossier.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la convention ci-dessus décrite,

AUTORISE monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 022-212201438-20251210-2025_080-DE

Fait à Matignon, le 9 novembre 2025
Le Maire, Jean-René CARFANTAN

